

Inscription au registre des Français établis hors de France

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

1- A fournir obligatoirement :

- **Carte nationale d'identité** en cours de validité **ou passeport**
- **Justificatif de résidence au Burkina Faso**
 - le visa de long séjour (plus de six mois) ou
 - un arrêté de nomination ou
 - un contrat de travail ou
 - une attestation de l'employeur ou un contrat de bail prouvant la résidence effective et durable au Burkina (au moins 6 mois et un jour)
- **Pour les familles** : le livret de famille ou à défaut, l'acte de mariage et l'acte de naissance des enfants.
- **1 photo récente de face** (pour établissement de la carte consulaire)

La localisation de votre domicile (numérotation de la rue et du logement) vous est demandée afin de vous communiquer les coordonnées de votre chef d'îlot.

2- Facultatif mais recommandé :

- Extrait de l'acte de naissance comportant filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (obligatoire pour une première demande de passeport ou de CNIS)
- Permis de conduire

NB : l'inscription au registre des Français établis hors de France est valable 5 ans .